

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 20 juillet 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Etaient présents: *Jean-Marc BÉZÉ - Myriam DELVALLÉE-MENARD - Laurent DUPRIEZ - Vincent FRÉMEAUX - Bernard HUREZ - Thierry LEMAIRE - Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.*

Etaient absents excusés : *Guillaume BOHACZ - Agnès LECLERCQ-MESTDAGH - Emma PORTIER - Laëtitia SOUFFLET.*

Procuration : *Monsieur Guillaume BOHACZ à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ, Madame Agnès LECLERCQ-MESTDAGH à Monsieur Thierry LEMAIRE, Madame Emma PORTIER à Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER et Madame Laëtitia SOUFFLET à Monsieur Vincent FRÉMEAUX.*

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Caroline SOLIGNAT.

COMPTE-RENDU DU 30 JUIN 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020.

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur les subventions qui seront versées en 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- Les restaurants du cœur : 150 €,
- Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Cambrai et ses environs : 100 €,
- Association Arts en Cambrésis : 100 €,
- Harmonie l'Espérance : 350 €,
- Les papillons blancs : 100 €,
- Institut contre le cancer de Lille : 200 €,
- USEP : 200 €,
- Secours populaire Français : 100 €,
- Madame Brigitte SCHMITT, Foraine : 300 €,
- Monsieur Eric DRACHE, Forain : 900 €.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2020 au chapitre 65.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n°20200529-02 « Commissions communales » en date du 29 mai dernier, le conseil municipal a désigné 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au sein du SIVOM « Action Sociale Ouest Cambrésis ».

Il poursuit en informant l'assemblée que la Sous-préfecture de Cambrai nous a informés par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 7 juillet dernier, que les statuts de ce SIVOM prévoyaient la désignation de deux titulaires uniquement et qu'il convenait donc de régulariser la situation.

Pour rappel, les titulaires élus au sein de ce SIVOM étaient Messieurs Bernard HUREZ et Vincent FRÉMEAUX et les suppléants élus étaient Mesdames Myriam DELVALLÉE et Emma PORTIER.

Monsieur le Maire propose donc, pour régulariser la situation, de procéder au retrait de la délibération n° 20200529-02 du 29 mai 2020 et de désigner les commissions communales suivantes :

COMMISSION DES TRAVAUX, BATIMENTS, CHEMINS COMMUNAUX :

Messieurs Bernard HUREZ ; Guillaume BOHACZ ; Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ ; Vincent FRÉMEAUX.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et D'OUVERTURE DES PLIS :

Délégués titulaires : Messieurs Bernard HUREZ ; Guillaume BOHACZ ; Vincent FRÉMEAUX.
Délégués suppléants : Messieurs Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ.

COMMISSION DE L'ECOLE ET ASSOCIATION D'ANIMATION, DES LOISIRS ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Mesdames Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER ; Myriam DELVALLÉE ; Agnès LECLERCQ-MESTDAGH ; Emma PORTIER ; Laëtitia SOUFFLET.
Messieurs Laurent DUPRIEZ ; Vincent FRÉMEAUX.

COMMISSION DES FETES, ASSOCIATION SPORTIVE :

Mesdames Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER ; Myriam DELVALLÉE ; Agnès LECLERCQ-MESTDAGH ; Emma PORTIER ; Laëtitia SOUFFLET.
Messieurs : Bernard HUREZ ; Guillaume BOHACZ ; Vincent FRÉMEAUX ; Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ ; Thierry LEMAIRE.

COMMISSION D'AGRICULTURE, CHEMINS RURAUX, A.F.R. :

Messieurs Bernard HUREZ ; Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ ; Vincent FRÉMEAUX ; Thierry LEMAIRE.

COMMISSION DU C.C.A.S. ET PERSONNES AGÉES :

Mesdames Myriam DELAVALLÉE ; Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.
Messieurs Bernard HUREZ ; Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ.

COMMISSION DU S.I.A.C. :

Délégués titulaires : Messieurs Bernard HUREZ, Guillaume BOHACZ.
Délégués suppléants : Messieurs Jean-Marc BÉZÉ, Thierry LEMAIRE.

COMMISSION DU S.I.D.E.C. :

Délégués titulaires : Messieurs Guillaume BOHACZ ; Vincent FRÉMEAUX.
Délégués suppléants : Messieurs Bernard HUREZ ; Thierry LEMAIRE.

INTERCOMMUNALITÉ (CAC) :

Délégué titulaire : Monsieur Bernard HUREZ.
Délégué suppléant : Monsieur Vincent FRÉMEAUX.

SIVOM « Action Sociale Ouest Cambrésis » :

Délégués titulaires : Messieurs Bernard HUREZ ; Vincent FRÉMEAUX.

COMMISSION DES FINANCES. :

Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.
Messieurs Vincent FRÉMEAUX ; Thierry LEMAIRE.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de procéder au retrait de la délibération n°20200529-02 en date du 29 mai 2020,
- d'approuver les commissions communales telles que présentées ci-dessus.

<p align="center">DÉCISION RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES</p>
--

Par délibération n°20190215-08 en date du 15 février 2019, le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques simultanément avec les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable prévus par Noréade en 2021 ou 2022 et a sollicité la prise en charge de l'enfouissement électrique par le SIDEC.

Suite à cette demande de prise en charge, le SIDEC nous a informés que le montant des crédits accordés par ENEDIS pour l'année 2020 ne permettait pas d'inscrire les travaux au titre de ceux pouvant bénéficier de la participation concessionnaire à hauteur de 40 % du montant HT des travaux. Toutefois, si nous souhaitons les réaliser avant le 31 octobre 2020, ces travaux peuvent être financés à hauteur de 25 % par le SIDEC, 75 % resteraient à la charge de la commune.

Ces travaux sont estimés à 220 000 € HT.

Le SIDEC nous demande, à ce jour, de prendre une décision sur la programmation de ces travaux à savoir :

- Abandonner les travaux,
- Réaliser les travaux en 2020 avec une prise en charge de 25 % par le SIDEC,
- Reporter les travaux en 2021 ou 2022 et bénéficier de la participation concessionnaire à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de reporter les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques en 2021 ou 2022 pour pouvoir bénéficier de la

participation concessionnaire à hauteur de 40 % du montant HT des travaux et de réaliser ces travaux simultanément avec les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable prévus par Noréade en 2021 ou 2022.

**DÉCISION RELATIVE À LA DÉNOMINATION DE L'ADRESSE POSTALE
DU SITE E-VALLEY**

Monsieur le Maire propose que l'adresse, 1 Avenue E-VALLEY 59268 HAYNECOURT, soit affectée au site E-VALLEY.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'affecter l'adresse 1 Avenue E-VALLEY 59268 HAYNECOURT au site E-VALLEY.

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS
DIRECTS (CCID)**

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette CCID est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission,
- de 6 commissaires,
- de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double. La liste établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les suppléants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de dresser la liste de ces commissaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner les personnes figurant sur la liste ci-dessous :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M Jean-Louis MAZY 7 rue En Haut 59554 SAILLY LES CAMBRAI	M Jean-François DUPRIEZ 1 rue Aristide Briand 62860 SAUCHY LESTREE
M Laurent DUPRIEZ 106 rue de Sauchy 59268 HAYNECOURT	M Charles TOPART 426 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT
Mme Cécile BOUTROUILLE-RAOULT 300 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT	M Gilbert FREMERY 152 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT
M Martin HUREZ 58 rue de Bourlon 59 268 HAYNECOURT	M Jean-Paul BOCQUET 166, rue des Chanoines 59 268 HAYNECOURT
M Jean-Marc BÉZÉ 245 rue de la Croix	M Jean THÉRON 65 rue de Bourlon

59268 HAYNECOURT M Jacques MICHELET 248 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT	59268 HAYNECOURT M Pierre MERCIER 167, rue de Sauchy 59 268 HAYNECOURT
M André MAIRESSE 592 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT	M Jean-Michel DEMAILLY 216 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT
M Thierry LEMAIRE 509 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT	M Dominique BOUTROUILLE 470, rue des Chanoines 59268 HAYNECOURT
M Didier GILLERON 285 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT	M Hubert FAUQUEUX 37 rue d'Oisy 59268 HAYNECOURT
M Guillaume BOHACZ 309 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT	Mme Marie-Claude SOYEZ-HUREZ 66, rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT
M Jean-Luc THÉRON 299 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT	M Jean-Charles REVERSÉ 277 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT
M Vincent FRÉMEAUX 143 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT	Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD 195, rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT

BONS D'ACHATS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue depuis de nombreuses années, un bon d'achats scolaires aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

Il rappelle à l'assemblée, que l'année dernière, le conseil municipal avait augmenté ce bon à 50 € au lieu de 40 €.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'octroi de ce bon d'achats scolaires pour un montant de 80 € exceptionnellement cette année, en raison des frais d'impression engendrés par l'école à distance pendant le confinement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de renouveler l'octroi d'un bon d'achats scolaires pour un montant de 80 euros aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à 16 ans révolus et de laisser le choix entre les librairies Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée pour l'utilisation de ce dernier.

Les crédits seront prévus au budget 2020.

RÉCOMPENSE POUR LES BACHELIERS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis 2017, les bacheliers reçoivent une récompense sous forme de bon d'achats scolaires, dont le montant varie en fonction de la mention obtenue :

- sans mention : 50 €,
- mention Assez Bien : 75 €,
- mention Bien : 100 €,
- mention Très Bien : 150 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une récompense aux bacheliers du même montant en fonction de la mention obtenue mais, sous forme de carte illicado.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de récompenser tous les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en 2020 sous forme de carte illicado,
- de fixer le montant de cette carte en fonction des résultats obtenus :
 - sans mention : 50 €,
 - mention Assez Bien : 75 €,
 - mention Bien : 100 €,
 - mention Très Bien : 150 €.
- que les lauréats devront faire une demande officielle en mairie en fournissant un justificatif des résultats obtenus,
- que cette action sera reconduite pour les années à venir.

Les crédits seront prévus au chapitre 67 du budget 2020.

TRANSPORTS SCOLAIRES DES COLLÉGIENS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que depuis la rentrée scolaire 2017/2018, la commune prend en charge les frais de transport des collégiens pour le montant restant à la charge des familles, qui varie en fonction de leur revenu fiscal de référence N-1.

Cette dépense de 50 €, 75 € ou 100 €, effectivement supportée par la famille est remboursée, sur présentation d'un justificatif de paiement fourni par Vectalia, sous forme de subvention (par virement).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la prise en charge des frais de transport scolaire des collégiens cette année et les années à venir dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de prendre en charge cette dépense pour l'année scolaire 2020/2021 et les années à venir et de rembourser aux familles, sur présentation d'un justificatif de paiement fourni par la Société Vectalia, la somme effectivement supportée par les parents (soit 50 €, 75 € ou 100 €), sous forme de subvention.

Les crédits seront prévus au chapitre 65 du budget 2020.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte administratif 2019 de la Commune est présenté comme suit:

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses	239 410.98 €
Recettes	234 087.71 €
Résultat fin 2018 Excédent de	1 136 215.97 €

Excédent de fonctionnement 2019 : 1 130 892 € 70

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses	221 184.81 €
Recettes	165 679.65 €
Résultat fin 2018	Déficit de - 99 786.11 €

Déficit d'investissement 2019 : 155 291 € 27

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2019 :	Restes à réaliser Recettes	308 634.50 €
	Restes à réaliser Dépenses	535 013.50 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Considérant que tout est en ordre,

- après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2019,
- après avoir approuvé le compte administratif 2019,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2019 au 31.12.2019,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Section d'investissement

Résultats de l'année 2019 - 55 505.16 €
Résultats antérieurs - 99 786.11 €
Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice 2019 - 155 291.27 €

Section de fonctionnement

Résultats de l'année 2019 - 5 323.27 €
Résultats antérieurs 1 136 215.97 €
Résultats cumulés à la clôture
de l'exercice 2019 1 130 892.27 €

Excédent global de 975 601.43 euros.

Restes à réaliser Dépenses 2019 : 535 013.50 €

Restes à réaliser Recettes 2019 : 308 634.50 €

Excédent global avec RAR : 749 222.43 euros.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- en report à nouveau de la section d'investissement,
soit (C/110) ligne budgétaire 001 - 155 291.27 euros
- et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,
soit (C/110) ligne budgétaire 002 749 222.43 euros
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
soit au compte 1068 381 670.27 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget primitif 2020 est présenté comme suit :

Section FONCTIONNEMENT Dépenses = Recettes 964 770.43 €

Section INVESTISSEMENT Dépenses = Recettes 961 104.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2020, à l'unanimité, tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-STE-OLLE, HAYNECOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT, constituée par arrêté du Président du Conseil Départemental du 7 février 2020 doit faire l'objet d'un renouvellement en raison des récentes élections municipales.

Ce renouvellement concerne les conseillers municipaux, les propriétaires élus par le Conseil Municipal ainsi que les exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture.

En application de l'article L 121.6 du Code Rural, ce renouvellement concerne ainsi les trois propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux titulaires et un suppléant, élus par le Conseil Municipal.

Il informe l'assemblée que cette élection doit avoir lieu dans un délai de trois mois après la saisine du Département du Pas-de-Calais, qui a envoyé cette dernière le 6 juillet 2020, soit avant le 6 octobre 2020.

Il poursuit en informant les conseillers municipaux qu'une réunion de conseil municipal sera programmée début septembre pour cette élection.

2/ SIVOM :

Monsieur Vincent Frémeaux fait un compte-rendu à l'assemblée de la dernière réunion du SIVOM « Action Sociale Ouest Cambrésis » et informe cette dernière que la Présidente du SIVOM sollicite le prêt de la salle du Mille-Clubs.

3/ Fête de Noël et Repas des Aînés :

Ces deux points seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

4/ Gros chantiers :

Monsieur Jean-Marc BÉZÉ sollicite l'obtention du coût réel des travaux au 1 rue de Bourlon, au Chemin du Riot Del Val et au terrain multisports.